



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

### LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS A FIN DECEMBRE 2016 DANS LA REGION GRAND EST



#### SOMMAIRE

Le contexte économique	P2
Les caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi	P4
Les reprises d'emploi des jeunes demandeurs d'emploi	P8
La formation et l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi	P12
Sources et définitions	P13

#### *L'essentiel à retenir*

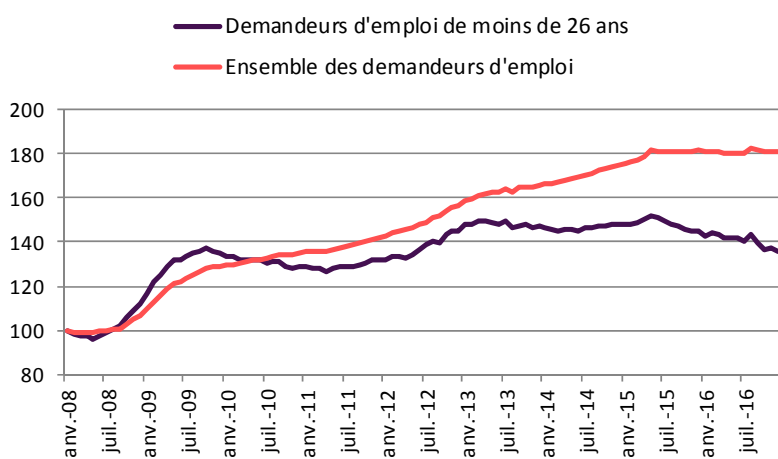
- 81 474 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi Grand Est en catégorie ABC à fin décembre 2016
- Une baisse de 6,2% sur un an du nombre de jeunes demandeurs d'emploi (-5,7% en France métropolitaine)
- Un niveau de formation des jeunes demandeurs d'emploi relativement faible dans le Grand Est
- Des métiers recherchés plus souvent dans le commerce et l'hôtellerie-restauration
- 73 770 reprises d'emploi de plus d'un mois en 2016
- Un niveau de formation élevé favorable au retour à l'emploi
- Le commerce et l'hôtellerie-restauration en tête des secteurs qui recrutent les jeunes demandeurs d'emploi
- 37,5% de reprises d'emploi dans un autre bassin d'emploi que celui de résidence
- 61,0% des jeunes demandeurs d'emploi sortant de formation en 2016 ont accédé à l'emploi



**81 474** demandeurs d'emploi de moins de 26 ans  
inscrits à Pôle emploi Grand Est en catégorie ABC  
à fin décembre 2016

### Une forte sensibilité du nombre de jeunes demandeurs d'emploi au contexte économique

**Graphique 1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC par tranche d'âge dans le Grand Est (base 100 depuis 2008, données CVS)**



La demande d'emploi des jeunes est fortement réactive aux variations conjoncturelles, en raison notamment du type de contrat qu'ils occupent (plus souvent des contrats courts CDD ou intérim).

Les jeunes du Grand Est ont été lourdement frappés dès le début de la crise économique de 2008. Entre janvier 2008 et avril 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi Grand Est en catégorie ABC<sup>1</sup> s'est accru de 54,6%. Tandis que le nombre total de demandeurs d'emploi n'a fait qu'augmenter jusqu'en juin 2015, on a observé deux phases de légère reprise économique en 2010-2011 et en 2013-2014 plus profitables aux jeunes demandeurs.

A partir de mai 2015, le nombre total de demandeurs d'emploi se stabilise dans le Grand Est, tandis que le nombre de jeunes demandeurs amorce une baisse significative: on a enregistré une baisse d'environ 9 000 jeunes demandeurs entre mai 2015 et décembre 2016 (-10,3%).

**Tableau 1 : Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans par région (données brutes)**

Région	Nombre de demandeurs de moins de 26 ans (à fin décembre 2016)	Part de demandeurs de moins de 26 ans (à fin décembre 2016)	Variation annuelle du nombre de demandeurs de moins de 26 ans (déc 2015 à déc 2016)	Variation annuelle de l'ensemble des demandeurs (déc 2015 à déc 2016)
NORMANDIE	58 064	20.1%	-5.6%	-0.8%
HAUTS DE FRANCE	116 320	20.1%	-6.7%	-0.5%
PAYS DE LA LOIRE	61 429	19.4%	-8.4%	-1.0%
CENTRE-VAL DE LOIRE	39 792	18.2%	-6.7%	+0.2%
BRETAGNE	48 116	18.0%	-6.7%	-0.5%
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	38 821	17.9%	-7.9%	-1.7%
<b>GRAND EST</b>	<b>81 474</b>	<b>17.5%</b>	<b>-6.2%</b>	<b>-0.1%</b>
AUVERGNE RHONE-ALPES	108 145	17.2%	-5.3%	+0.1%
NOUVELLE AQUITAINE	87 170	17.2%	-5.7%	+0.3%
<b>France métropolitaine</b>	<b>941 082</b>	<b>17.0%</b>	<b>-5.7%</b>	<b>-0.1%</b>
CORSE	4 314	16.9%	-6.7%	-0.8%
OCCITANIE	93 985	16.5%	-5.8%	+0.1%
PACA	77 357	15.7%	-1.8%	+1.8%
ILE-DE-FRANCE	126 095	13.0%	-4.5%	-0.2%

A fin décembre 2016, le Grand Est compte 81 474 jeunes de moins de 26 ans parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, soit 17,5%. En lien avec la baisse du nombre de jeunes inscrits à Pôle emploi, cette proportion a nettement diminué, elle avait frôlé les 25% en début d'année 2009. A fin décembre 2016, elle est supérieure au niveau national (17,0%), l'Ile-de-France étant la région qui compte proportionnellement le moins de jeunes parmi ses demandeurs d'emploi (13,0%).

<sup>1</sup> dans ce document, l'analyse s'appuie sur les demandeurs inscrits sur les listes de Pôle Emploi. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue que les jeunes sont moins enclins à s'inscrire à Pôle Emploi que leurs aînés puisqu'ils peuvent moins souvent prétendre à une allocation.

Les évolutions depuis 2008 de la demande d'emploi des jeunes sont très similaires entre la région Grand Est et la France. Sur un an, de décembre 2015 à décembre 2016, l'évolution est de -6,2% dans la région et -5,7% en France métropolitaine.

Des disparités importantes existent entre les territoires du Grand Est. Si tous les départements voient leur nombre de jeunes demandeurs d'emploi diminuer en 2016, toutes les baisses n'ont pas la même ampleur : de -4,2% pour l'Aube à -10,6% pour les Vosges. Par ailleurs, la Meuse et les Vosges se distinguent par une proportion importante de jeunes demandeurs et par un taux de chômage des jeunes élevé (cf Encadré 1).

**Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans par département (données brutes)**

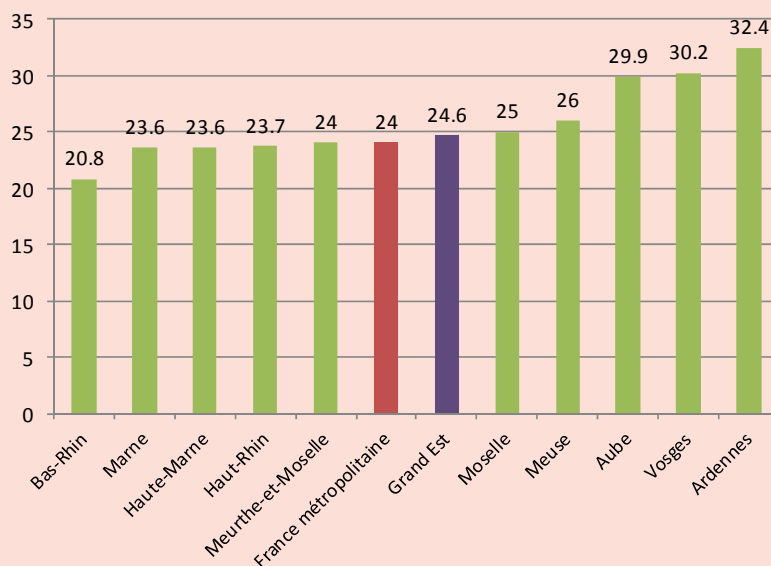
Les départements sont triés par ordre décroissant de la part de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Département	Nombre de demandeurs de moins de 26 ans (à fin décembre 2016)	Part de demandeurs de moins de 26 ans (à fin décembre 2016)	Variation annuelle du nombre de demandeurs de moins de 26 ans (déc 2015 à déc 2016)	Variation annuelle de l'ensemble des demandeurs (déc 2015 à déc 2016)
Meuse	2 747	19.0%	-8.4%	-2.0%
Vosges	5 943	18.6%	-10.6%	-3.7%
Haute-Marne	2 570	18.4%	-7.6%	-1.2%
Marne	8 716	18.2%	-5.7%	-1.6%
Ardennes	4 594	18.1%	-7.0%	-0.7%
Meurthe-et-Moselle	10 390	17.8%	-6.5%	+0.1%
<b>GRAND EST</b>	<b>81 474</b>	<b>17.5%</b>	<b>-6.2%</b>	<b>-0.1%</b>
Aube	5 291	17.2%	-4.2%	+2.0%
Bas-Rhin	15 492	17.1%	-5.2%	+1.3%
Moselle	15 087	17.1%	-5.5%	+0.2%
<b>France métropolitaine</b>	<b>941 082</b>	<b>17.0%</b>	<b>-5.7%</b>	<b>-0.1%</b>
Haut-Rhin	10 644	16.9%	-5.8%	+0.5%

## Encadré 1 : un taux de chômage des jeunes élevé

Une fois par an, l'INSEE calcule un taux de chômage par tranche d'âge au niveau régional et départemental. En moyenne annuelle sur 2015, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans dans le Grand Est était de 24,6%, supérieur de 0,6 points au niveau national (24,0%). Ce niveau est largement supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population (10,2% dans le Grand Est et 10% en France métropolitaine). Au sein des départements du Grand Est, le taux de chômage des jeunes en 2015 est très hétérogène : il varie de 20,8% dans le Bas-Rhin à 32,4% dans les Ardennes.

**Graphique 2 : Taux de chômage moyen des 15-24 ans en 2015 par département**

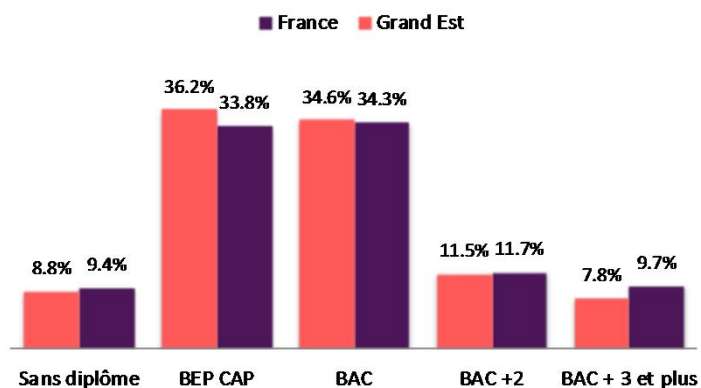


## Un niveau de formation relativement faible dans la région

Dans le Grand Est, le niveau de formation des jeunes demandeurs d'emploi est plus bas qu'en France. Ce constat est en lien avec un taux de diplômés du supérieur plus faible dans notre région (source INSEE).

45,0% des jeunes demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur au bac, (43,1% au niveau national). 8,8% ont un niveau infra V (sans diplôme). A l'opposé, le Grand Est compte moins de jeunes demandeurs de niveau de formation très élevé : 7,8% des jeunes demandeurs du Grand Est ont un niveau de formation BAC+3 et plus, contre 9,7% en France métropolitaine (cf Graphique 3).

**Graphique 3 : répartition des jeunes demandeurs d'emploi du Grand Est et de la France métropolitaine selon le niveau de formation (données à fin décembre 2016)**



En 2016, la baisse de la demande d'emploi des jeunes dans le Grand Est (-6,2%) concerne tous les niveaux de formation (cf Tableau 3), mais elle profite davantage aux plus diplômés, notamment les jeunes de niveaux BAC+3 et plus (-12,2%).

Chez les jeunes, tous les niveaux de qualification profitent de la baisse de la demande d'emploi, plus particulièrement les cadres (-22,0%), les techniciens et agents de maîtrise (-17,6%) et les ouvriers qualifiés (-12,2%).

**Tableau 3 : répartition des jeunes demandeurs d'emploi du Grand Est à fin décembre 2016 selon le niveau de formation et le niveau de qualification et comparaison par rapport à l'ensemble de la demande d'emploi**

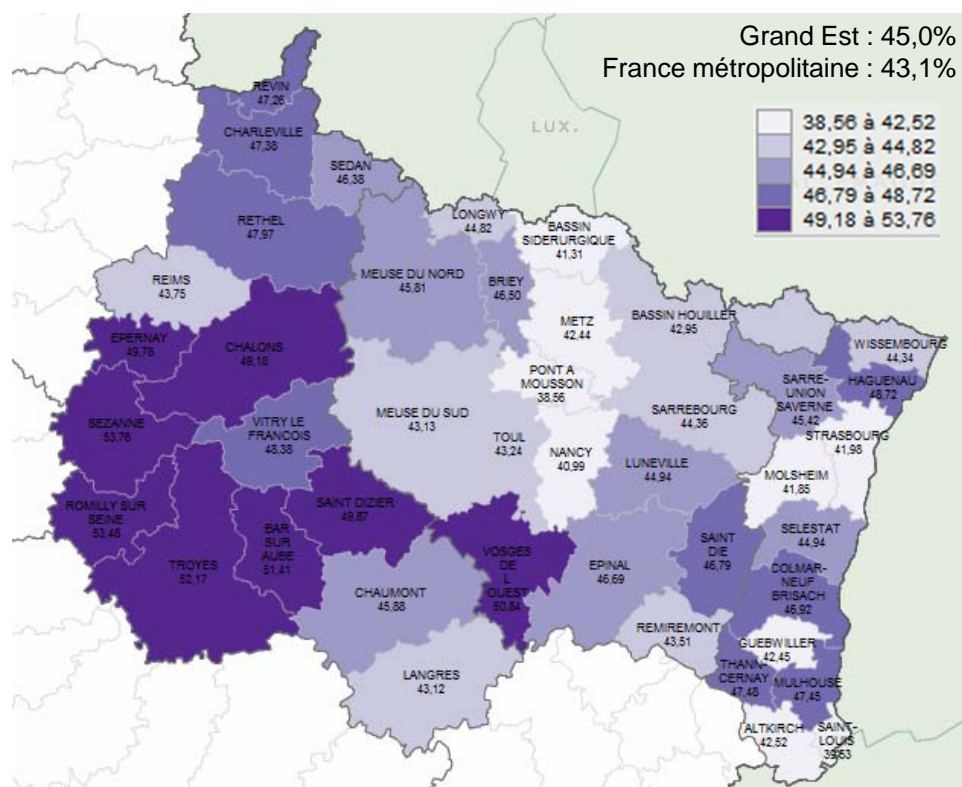
	Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans			Ensemble des demandeurs d'emploi	
	déc.-16	poids (en %)	Evolution annuelle	poids (en %)	Evolution annuelle
BAC + 3 et plus	6 327	7.8%	-12.2%	9.1%	1.4%
BAC +2	9 379	11.5%	-8.1%	9.8%	0.1%
BAC	28 193	34.6%	-3.5%	20.3%	0.9%
BEP CAP	29 469	36.2%	-9.8%	42.7%	-0.6%
Sans diplôme	7 192	8.8%	-4.2%	17.8%	-2.2%
Ouvriers non qualifiés	9 972	12.2%	-9.5%	12.7%	-3.2%
Ouvriers qualifiés	10 363	12.7%	-12.2%	15.7%	-3.9%
Employés non qualifiés	22 322	27.4%	-1.8%	21.5%	2.8%
Employés qualifiés	32 592	40.0%	-7.1%	39.5%	1.2%
Techn. Agents de maîtrise	4 033	5.0%	-17.6%	6.3%	-5.0%
Cadres	996	1.2%	-22.0%	3.9%	-3.0%

### Et de fortes disparités entre les bassins

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi est très hétérogène selon les territoires. Le pourcentage de demandeurs de niveau inférieur au bac varie de 42,5% en Meurthe-et-Moselle à 52,3% dans l'Aube (45,0% au niveau régional et 43,1% au niveau national). Par bassin d'emploi, les écarts sont encore plus marqués : de 38,5% dans le bassin de Pont-à-Mousson à 53,8% dans le bassin de Sézanne. Le niveau de formation est particulièrement bas au Sud-Ouest de la région dans une zone comprenant le Sud de la Champagne et les Vosges de l'Ouest (cf carte 1). Dans cet espace plutôt rural, près de la moitié des jeunes demandeurs ont un niveau de formation inférieur au bac, notamment Sézanne Romilly et Troyes qui sont à plus de 52% de demandeurs de niveau inférieur au bac.

Les bassins se situant le long du sillon lorrain entre Nancy et le Bassin Sidérurgique ont un meilleur niveau de formation (entre 38,6% et 42,4% de demandeurs de niveau inférieur au BAC). Les bassins de Strasbourg, Molsheim et Guebviller ont également un pourcentage de demandeurs de niveau inférieur au BAC relativement bas (inférieur au niveau national). Ces résultats sont en lien avec les localisations des universités et des centres de formation situés le plus souvent à proximité des grandes villes.

**Carte 1 : Part de jeunes demandeurs de niveau de formation inférieur au BAC par bassin d'emploi à fin décembre 2016**



### Un très faible niveau de formation chez les moins de 20 ans

Le niveau de formation des jeunes demandeurs d'emploi est logiquement lié à l'âge. En effet, plus le demandeur est jeune, moins il a pu avoir l'occasion d'obtenir un diplôme.

Une autre caractéristique des jeunes demandeurs est le pourcentage de femmes plus faible chez les moins de 20 ans, sans doute en lien avec la poursuite plus fréquente des études supérieures chez les jeunes femmes.

**Tableau 4 : répartition des jeunes demandeurs d'emploi du Grand Est à fin décembre 2016 selon l'âge détaillé**

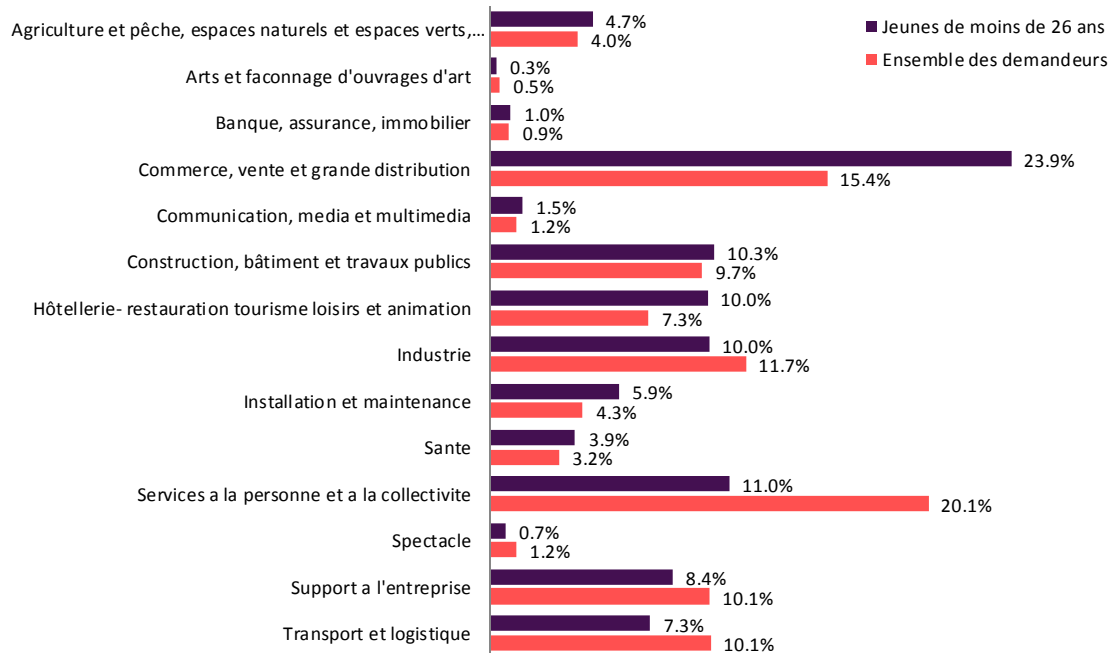
	Nombre de demandeurs de moins de 26 ans	Poids (en %)	Part de femmes	Part de niveau de formation infraV	Part de niveau de formation infrabac
moins de 18 ans	690	0.8%	36.5%	35.1%	90.7%
18 ans	3 409	4.2%	43.8%	13.7%	63.9%
19 ans	5 978	7.3%	44.0%	10.6%	54.1%
20 ans	9 018	11.1%	45.8%	8.4%	46.0%
21 ans	10 884	13.4%	45.7%	8.1%	41.2%
22 ans	11 358	13.9%	48.0%	8.3%	41.7%
23 ans	12 340	15.1%	48.2%	8.1%	41.1%
24 ans	13 174	16.2%	48.0%	7.6%	42.1%
25 ans	14 623	17.9%	46.7%	8.7%	45.4%
ensemble jeunes moins de 26 ans	81 474	100.0%	46.7%	8.8%	45.0%
ensemble DEFM ABC	464 495		48.8%	17.8%	60.5%

### Une mobilité moindre chez les plus jeunes

Un autre frein à l'emploi des jeunes demandeurs se situe au niveau de la mobilité. Les jeunes ont moins souvent le permis et une automobile à disposition. En effet 58,4% des moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi à fin décembre 2016 ont le permis B et 56,7% possèdent une automobile, contre respectivement 70,0% et 67,8% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ces pourcentages chutent chez les moins de 20 ans : moins de 30% d'entre eux ont le permis ou une automobile.

## Des métiers recherchés plus souvent dans le commerce et l'hôtellerie-restauration

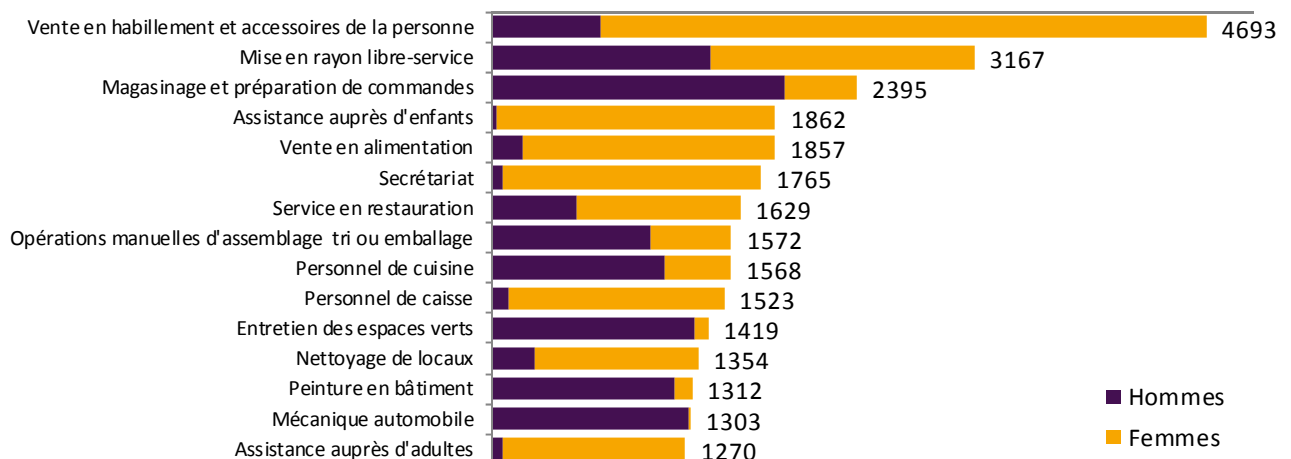
**Graphique 4 : répartition des jeunes demandeurs d'emploi du Grand Est à fin décembre 2016 par grand domaine ROME du métier recherché et comparaison par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi**



Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sont plus fréquemment positionnés sur les emplois du commerce et de la vente que l'ensemble de la population (cf graphique 4). Près de 24% des jeunes recherchent un emploi dans ce domaine. De même, l'Hôtellerie-Restauration, l'Installation et maintenance, la Construction et la Santé sont des domaines pour lesquels la proportion de jeunes est plus importante que la moyenne. A l'inverse, les métiers des Services à la personne et à la collectivité semblent beaucoup moins attractifs pour les jeunes. Les métiers de l'Industrie, du Transport et du Support à l'entreprise sont moins ciblés par les jeunes demandeurs.

Trois métiers arrivent largement en tête des métiers les plus recherchés par les jeunes demandeurs : deux métiers de la vente : « Vente en habillement » et « Mise en rayon, libre service », devant « Magasinage et préparation de commandes ». Par ailleurs, les métiers recherchés sont extrêmement sexués (cf graphique 5).

**Graphique 5 : Les 15 principaux métiers recherchés par les jeunes de moins de 26 ans à fin décembre 2016 et répartition selon le sexe**





## 18 700 jeunes demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi

A fin décembre 2016, 23,0% des jeunes demandeurs sont inscrits depuis plus d'un an et 7,5% depuis plus de deux ans. Par rapport à l'ensemble de la demande d'emploi, ces proportions sont nettement inférieures (cf Graphique 6).

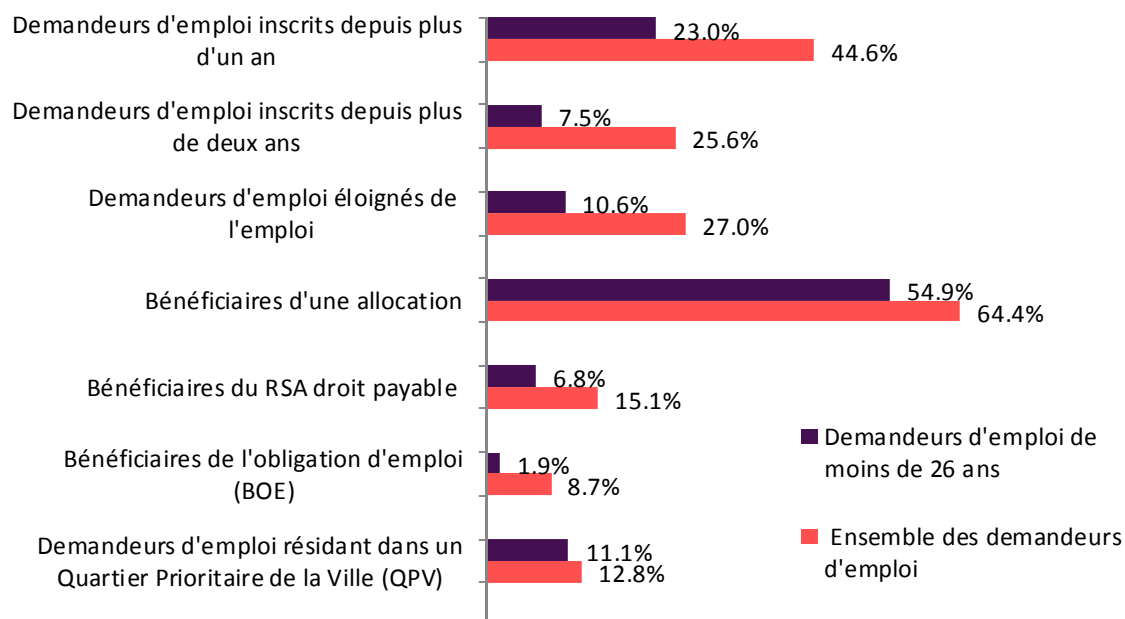
De la même façon, 8 660 jeunes demandeurs, soit 10,6%, sont éloignés de l'emploi, c'est-à-dire qu'ils comptabilisent plus de 12 mois d'inscription sans aucune activité (catégorie A) au cours des quinze derniers mois. C'est moins que dans l'ensemble des demandeurs de catégorie ABC (cf les catégories de demandeurs d'emploi en annexe 1).

Dans la région grand Est, 44 700 jeunes demandeurs inscrits à Pôle emploi à fin décembre 2016 touchent une allocation versée par Pôle emploi, soit 54,9%. C'est près de dix points de moins que l'ensemble des demandeurs d'emploi, conséquence d'une expérience professionnelle plus restreinte chez les jeunes.

Les bénéficiaires du RSA sont également sous-représentés chez les jeunes demandeurs : la région comptait 5 526 bénéficiaires à fin décembre 2016, soit 6,8% contre 15,1% pour l'ensemble des demandeurs de catégorie ABC. Ce résultat est en lien avec les conditions d'attribution du RSA puisque celui-ci est attribué essentiellement aux personnes de plus de 25 ans <sup>2</sup>.

Plus de 1 500 jeunes demandeurs sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sont sous-représentés chez les jeunes car les problèmes de santé se déclenchent généralement plus tard dans la carrière professionnelle.

**Graphique 6 : typologie des jeunes demandeurs d'emploi du Grand Est à fin décembre 2016 et comparaison par rapport à l'ensemble de la demande d'emploi de catégorie ABC**



## Plus de 9 000 jeunes demandeurs résident dans un quartier prioritaire de la ville

11,1% des moins de 26 ans inscrits à Pôle emploi résident dans un Quartier Prioritaire de la Ville (cf graphique 6). Ces jeunes demandeurs en QPV ont un niveau de formation plus bas : 16,2% sont sans diplôme et 56,5% ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat contre respectivement 7,9% et 43,6% pour les jeunes ne résidant pas en QPV.

<sup>2</sup> chez les moins de 25 ans, seules les personnes avec des enfants à charge peuvent prétendre au RSA

### **73 770 jeunes demandeurs d'emploi ont repris un emploi en 2016 dans la région Grand Est**

La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

**Le nombre de reprises d'emploi** est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E<sup>3</sup>.

**Le taux mensuel moyen de reprises d'emploi sur une année correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur l'année ramené à la taille de la demande d'emploi en catégorie A ou B observée en moyenne sur l'année. Il permet donc d'apprécier la propension à retrouver un emploi.**

Au cours de l'année 2016, le Grand Est a comptabilisé 73 770 reprises d'emploi de plus d'un mois chez les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans pour un total de 300 117 reprises d'emploi. Le taux mensuel moyen de reprises d'emploi chez les jeunes demandeurs d'emploi est de 10,5%. Il est de 3,5 points supérieur à celui calculé pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (7,0%).

### **Un niveau de formation élevé favorise fortement le retour à l'emploi**

Afin de mesurer l'effet propre de chacune des caractéristiques des jeunes demandeurs sur les chances d'accéder à un emploi, une analyse statistique « toutes choses égales par ailleurs » a été menée (cf encadré 2). Les résultats montrent que le niveau de formation est une caractéristique qui a une forte influence sur l'accès à l'emploi. Les demandeurs d'emploi de niveau de formation CAP-BEP et surtout les demandeurs d'emploi sans diplôme ont une probabilité d'accès à l'emploi significativement plus faible que les individus de niveau BAC. A l'opposé, les demandeurs de niveau BAC+3 et plus et BAC+2 ont une probabilité supérieure d'accéder à l'emploi. De même, les demandeurs non qualifiés (ouvriers et employés non qualifiés) sont défavorisés dans l'accès à l'emploi.

Toutes choses égales par ailleurs, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont un accès plus limité à l'emploi et les jeunes demandeurs d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) ont aussi une probabilité d'accéder à l'emploi inférieure aux autres.

La mobilité des demandeurs a un fort impact sur l'accès à l'emploi. Les jeunes demandeurs acceptant une mobilité forte, c'est-à-dire des trajets domicile travail supérieurs à 40 km ou une heure, ont une probabilité d'accès à l'emploi supérieure. Au contraire, les demandeurs n'ayant pas le permis ou n'ayant pas de véhicule sont très défavorisés pour accéder à l'emploi.

En termes de métier recherché, les jeunes demandeurs souhaitant un emploi dans les métiers du commerce et de l'hôtellerie-restauration ont une probabilité d'accès à l'emploi plus grande que ceux recherchant un emploi dans les métiers de l'industrie. A l'inverse, ceux recherchant un emploi dans les métiers de l'agriculture et de la construction ont une probabilité plus faible d'accéder à l'emploi.

Au niveau de la localisation géographique des jeunes demandeurs d'emploi, ceux résidant dans les Vosges, le Bas-Rhin, en Meurthe et Moselle ou dans la Marne ont une probabilité supérieure d'accéder à l'emploi, par rapport à ceux résidant en Moselle.

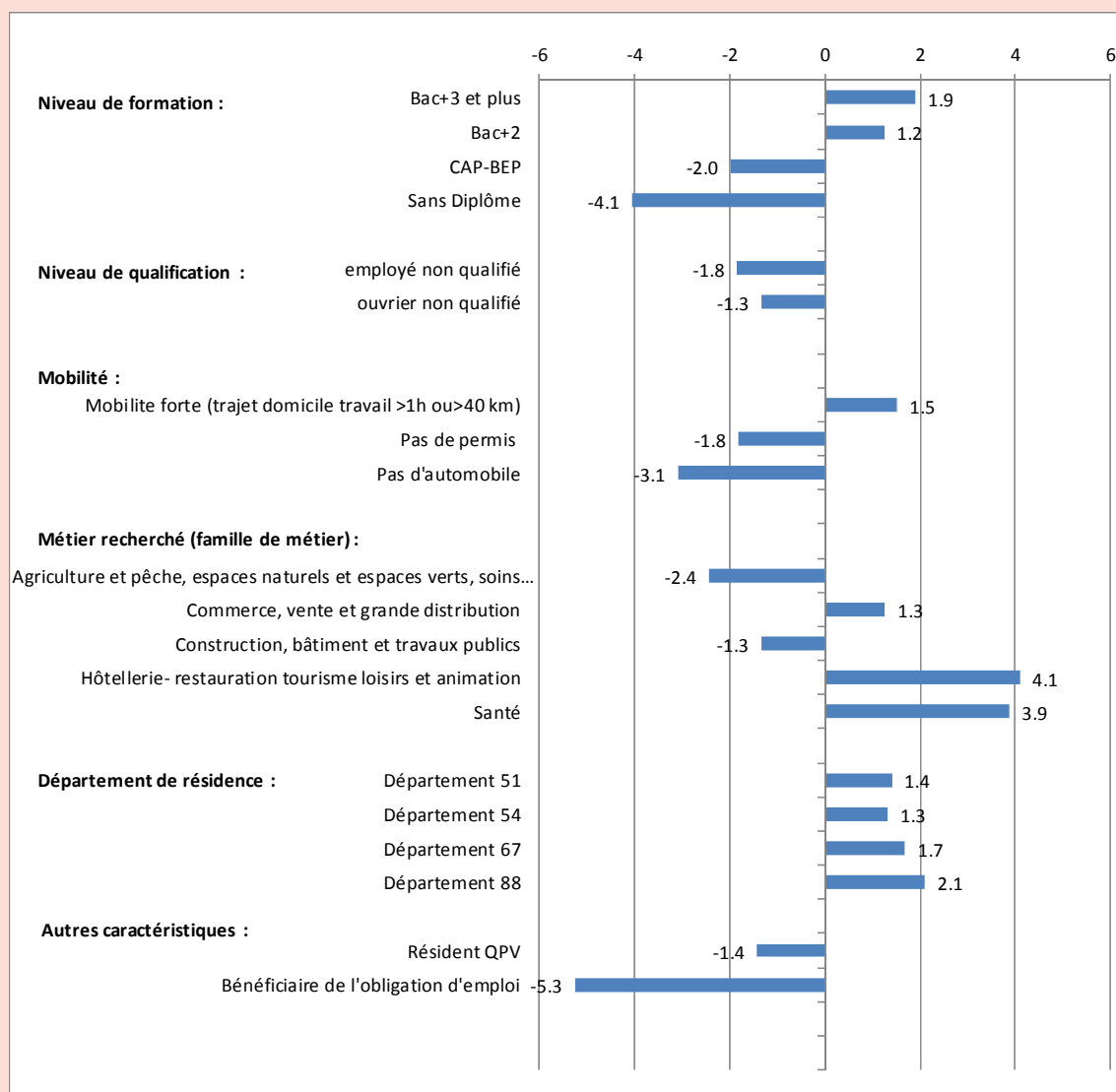
<sup>3</sup> : plus de détails sur la méthodologie en annexe 2 page 13



## Encadré 2 : une estimation des effets propres des caractéristiques individuelles sur l'accès à l'emploi

La régression logistique permet de modéliser « toutes choses égales par ailleurs » la relation entre des variables explicatives et une variable binaire (0 : pas d'accès à l'emploi au cours du mois M+1, 1 : accès à l'emploi au cours du mois M+1). La modélisation a été effectuée sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A ou B en novembre 2016 (mois M).

**Graphique 7 : écarts de probabilité d'accéder à l'emploi selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi**



### Note de lecture :

Par rapport à l'individu de référence qui a un niveau de formation égal au baccalauréat (cf ci-dessous), un demandeur de niveau de formation Bac+3 et plus a une probabilité supérieure de 1,9 points d'accéder à l'emploi, tandis que les demandeurs de niveau CAP ont une probabilité inférieure de 2,0 points et les sans diplôme de 4,1 points.

**L'individu de référence** se caractérise ainsi : c'est un demandeur d'emploi de niveau de formation égal au baccalauréat, ouvrier qualifié, ayant une mobilité moyenne (entre 30 minutes et une heure de trajet ou entre 14 et 40 km de trajet), ayant le permis B, possédant une automobile, recherchant un emploi dans l'industrie, résidant en Moselle, ne résidant pas en QPV et non bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

L'individu de référence a une probabilité de 10,8% d'accéder à un emploi en décembre 2016.

N'apparaissent sur le graphique ci-contre uniquement les modalités ayant un seuil de significativité inférieur à 5%

## Le commerce et l'hôtellerie-restauration en tête des secteurs qui recrutent les jeunes demandeurs

L'information principale pour repérer une reprise d'emploi est la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) qui permet, lorsqu'elle est rattachée à un demandeur d'emploi, d'identifier avec précision les caractéristiques du demandeur, de l'établissement employeur (notamment le secteur d'activité), le type de contrat et le lieu de travail.

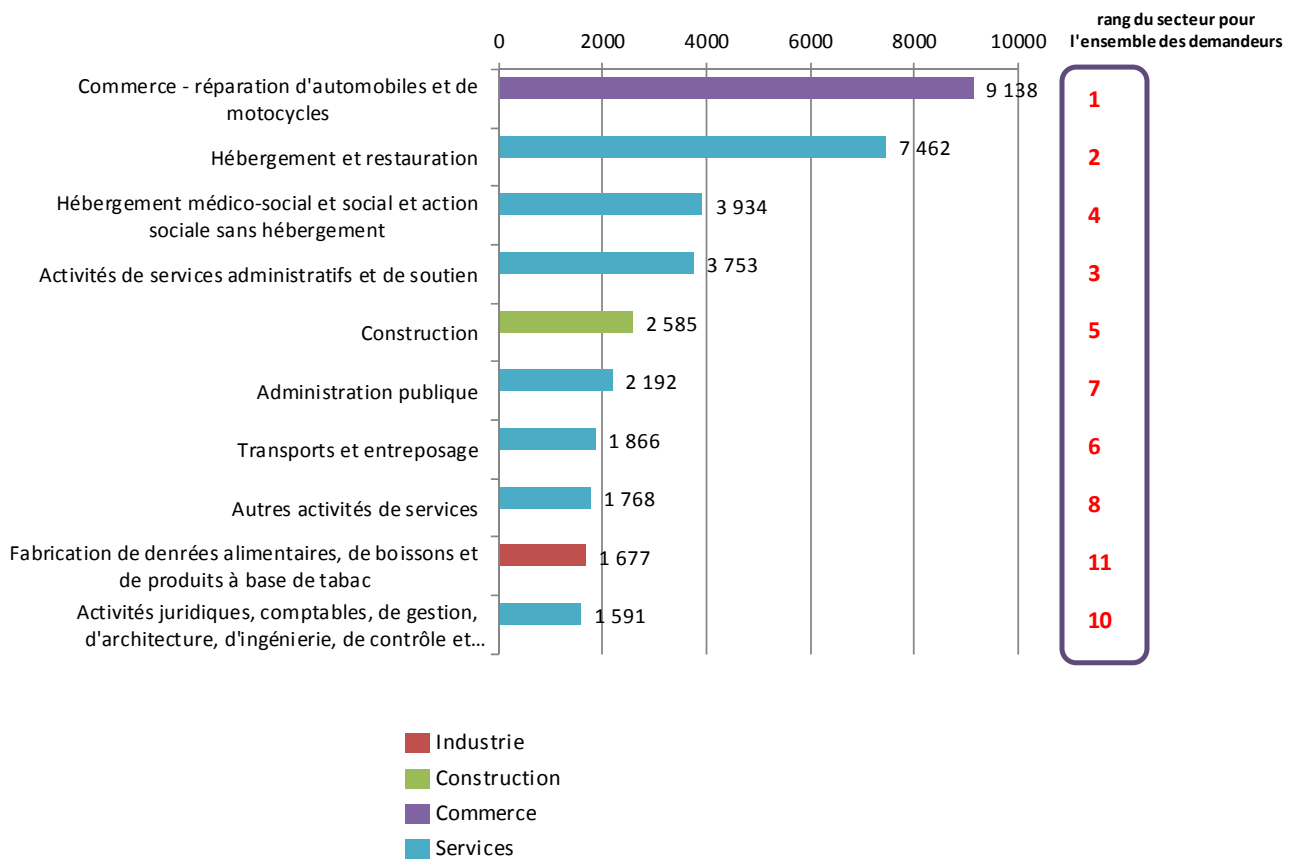
Dans la région Grand Est sur l'année 2016, un peu plus de 44 000 reprises d'emploi de plus d'un mois de jeunes demandeurs d'emploi sont identifiées par une DPAE de plus d'un mois (59,9% de l'ensemble des reprises d'emploi des jeunes demandeurs).

Le secteur du commerce est de loin le premier secteur recruteur chez les jeunes demandeurs (cf graphique 8). Avec 20,7% des reprises d'emploi, ce secteur attire massivement les jeunes. Le secteur du commerce arrive aussi en première position chez l'ensemble des demandeurs d'emploi mais concentre seulement 15,2% des reprises d'emploi. Cette surreprésentation marquée du commerce chez les jeunes se retrouve logiquement dans le choix des métiers recherchés chez les jeunes demandeurs d'emploi.

Autre secteur d'activité surreprésenté chez les jeunes demandeurs, l'hébergement et restauration. Il est en seconde position avec 16,9% des reprises d'emploi, contre 12,7% sur l'ensemble des demandeurs.

L'hébergement médico-social et social et les services administratifs et de soutien sont au contraire sous-représentés dans les reprises d'emploi chez les jeunes.

**Graphique 8 : Les 10 premiers secteurs d'activité recruteurs en 2016 chez les jeunes demandeurs d'emploi de la région Grand Est (NAF A38)**



## 37,5% de reprises d'emploi dans un autre bassin d'emploi que celui de résidence

L'analyse des distances entre le lieu de résidence du demandeur d'emploi et la localisation de l'établissement à l'origine de la DPAE montre qu'en termes de mobilité pour reprendre un emploi, il n'y a pas de gros écarts entre les jeunes et l'ensemble des demandeurs. Chez les jeunes demandeurs, 11,5% des reprises d'emploi sont réalisées dans une région différente de celle de résidence du demandeur d'emploi, 21,1% dans un département différent et 37,5% dans un bassin d'emploi différent.

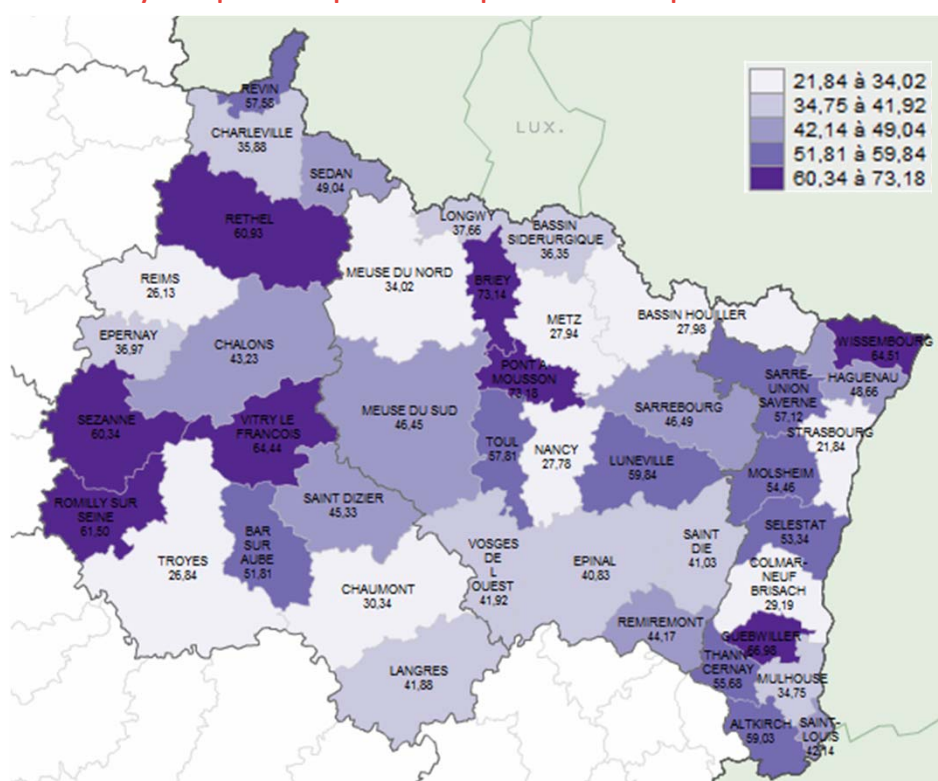
## Le niveau de formation accroît la propension à la mobilité géographique

Des différences sont visibles selon le niveau de formation des jeunes. Plus le niveau de formation est important, plus les demandeurs sont mobiles pour reprendre un emploi. Près d'un jeune sur quatre de niveau BAC+3 et plus a trouvé un emploi dans une autre région et 57,3% a repris un emploi dans un autre bassin d'emploi (cf tableau 5). Ces écarts de mobilité selon les niveaux de formation ne résultent pas systématiquement de choix professionnels. Ils peuvent aussi tenir à une répartition moins uniforme des emplois très qualifiés sur le territoire régional et national, et à des moyens financiers, existants ou futurs, qui facilitent l'accès des plus qualifiés à des emplois éloignés de leur domicile.

**Tableau 5 : Mobilité dans les reprises d'emploi de l'année 2016 selon le niveau de formation du demandeur d'emploi**

tranche d'âge	Niveau de formation	nombre de reprises d'emploi	part de reprises d'emploi dans une région différente	part de reprises d'emploi dans un département différent	part de reprises d'emploi dans un bassin différent
Moins de 26 ans	BAC + 3 et plus	4874	24.7%	39.7%	57.3%
	BAC +2	6285	14.0%	25.4%	44.6%
	BAC	15450	10.0%	18.8%	35.3%
	BEP CAP	14293	8.3%	16.3%	32.0%
	Sans diplôme	2416	6.9%	13.3%	24.6%
	inconnu	733	11.2%	24.4%	43.2%
	Total	44 051	11.5%	21.1%	37.5%
ENSEMBLE	Total	158 222	11.7%	21.0%	37.5%

**Carte 2 : Part de reprises d'emploi hors du bassin de résidence pour les jeunes demandeurs ayant repris un emploi identifié par une DPAE de plus d'un mois en 2016**



La part de reprises d'emploi hors du bassin de résidence est forte pour les demandeurs des bassins périphériques aux grandes agglomérations et faible pour les demandeurs des bassins urbains. Plus de deux tiers des reprises d'emploi des jeunes demandeurs des bassins de Pont-à-Mousson, Brie et Guebwiller ont lieu en dehors du bassin.

## 21,2% des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ont accédé à la formation en 2016

Dans le Grand Est, 21,2% des jeunes demandeurs d'emploi ont accédé à la formation en 2016<sup>4</sup>. Cette proportion est supérieure de 3,4 points à celle calculée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (17,8%)

Les Actions de Formation Préalables au Recrutement (AFPR) représentent 12,0% des entrées en formations chez les jeunes en 2016 contre 7,6% pour l'ensemble des demandeurs. Les formations de type Action de Formation Conventionnée (AFC) et Aide Individuelle à la Formation (AIF) sont au contraire moins fréquemment prescrites chez les jeunes demandeurs. Les jeunes bénéficient largement de formations financées par le Conseil Régional : 46,3% des formations, contre 33,6% pour l'ensemble des demandeurs. Ils se tournent aussi plus fréquemment vers les formations de type préalable à l'embauche (Actions de Formation Préalables au Recrutement et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle).

En lien avec les secteurs d'activité des reprises d'emploi (cf page 10), le Commerce, la Santé et l'Hôtellerie-restauration figurent parmi les premiers domaines de formation chez les jeunes et sont surreprésentés chez les jeunes (cf tableau 6). Les formations du domaine « Développement personnel et professionnel » ciblent particulièrement les demandeurs non-qualifiés : 40% des jeunes demandeurs ayant effectué ce type de formation sont non-qualifiés.

**Tableau 6 : Les 10 premiers domaines de formation en 2016 pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans**

Domaine de formation	Nombre de demandeurs de moins de 26 ans	Poids du domaine chez les moins de 26 ans	Nombre total de demandeurs	Poids du domaine sur l'ensemble des demandeurs
DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	5 378	23.7%	18 010	20.9%
COMMERCE	2 398	10.6%	6 250	7.2%
SANTE SECTEUR SANITAIRE	1 414	6.2%	2 885	3.3%
HOTELLERIE RESTAURATION	1 279	5.6%	3 535	4.1%
TRANSPORT	1 209	5.3%	7 123	8.3%
ACTION SOCIALE	1 092	4.8%	4 020	4.7%
MANUTENTION	1 090	4.8%	6 610	7.7%
TRAVAIL MATERIAU	845	3.7%	2 769	3.2%
SERVICES DIVERS	588	2.6%	2 978	3.5%
LANGUES	570	2.5%	3 797	4.4%

## 61,0% des jeunes demandeurs d'emploi sortant de formation en 2016 ont accédé à l'emploi

En 2016 dans la région Grand Est, 61,0 % des jeunes demandeurs d'emploi indemnisés sortant d'une formation prescrite par Pôle emploi, ont eu accès à un emploi de plus d'un mois au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation. Ce taux est légèrement inférieur à celui observé au niveau national (62,2%). Pour comparaison, le taux sur l'ensemble des demandeurs d'emploi est égal à 55,3%. Ce taux d'accès à l'emploi est particulièrement élevé sur les formations de type AFPR (76,6%) et POEI (85,8%).

## Accompagnement intensif jeunes et contrats aidés

Pôle emploi a la possibilité de déléguer une partie des accompagnements de ses demandeurs d'emploi. A fin décembre 2016 dans le Grand Est, 14 300 jeunes de moins de 26 ans (soit 17,6% des jeunes inscrits) étaient suivis par un co-traitant de Pôle emploi : dont 13 760 par une mission locale et 500 par CAPEMPOI.

En 2016 également, près de 7 000 jeunes demandeurs sont entrés en accompagnement intensif jeunes (AIJ). Ce dispositif, qui permet aux bénéficiaires de disposer d'un conseiller dédié à 100%, a de bons résultats sur le retour à l'emploi : il augmente sensiblement les chances d'accès à l'emploi en renforçant la motivation des jeunes et en intensifiant la recherche d'emploi<sup>5</sup>.

Les jeunes demandeurs d'emploi sont également ciblés dans les contrats aidés. Selon la DIRECCTE, en 2016 environ **5 450** Contrats Uniques d'Insertion (CUI) ont été signés pour des jeunes de moins de 26 ans, **5 390** emploi d'avenir et 5830 ont bénéficié de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

<sup>4</sup> Le taux d'accès à la formation est égal au nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation en 2016 rapporté au nombre de demandeurs d'emploi inscrits au moins 30 jours continus en catégorie ABC en 2016, ayant été au moins une fois en catégorie A et avec moins de 6 mois d'activité réduite.

<sup>5</sup> cf Eclairages et Synthèses n°28 « L'accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi », disponible sur [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

## Sources et définitions

### Annexe 1 : les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en 5 catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...)
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

### Annexe 2 : Méthodologie sur le calcul des reprises d'emploi

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

#### Description de la DPAE:

La DPAE est une déclaration obligatoire qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

#### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
  - ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
    - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
    - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
    - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1
- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

### **Annexe 3 : Méthodologie sur le taux d'accès à l'emploi suite à une formation**

Les données sur l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi après le suivi d'une formation sont produites à partir des fichiers de Pôle emploi (fichier historique, SISF) et de l'Acoss-CCMSA (DPAE).

**CHAMP** : ensemble des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation et ayant été rémunérés par Pôle emploi (le cas échéant pour le compte de l'assurance chômage) au titre de cette formation, que les frais pédagogiques de cette formation aient été financés par Pôle emploi ou par un autre organisme. La sortie de formation est repérée par la fin du versement de la rémunération de formation. Le champ n'inclut donc pas les personnes en recherche d'emploi non inscrites à Pôle emploi, ni les formations pour lesquelles la rémunération du stagiaire est versée par un autre organisme que Pôle emploi : rémunération publique de stage (RPS) versée par la Région ou par l'Etat.

#### **L'INDICATEUR D'ACCÈS À L'EMPLOI**

visé à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

#### **LES TYPES DE FORMATION**

**Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.

**Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

**Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

**Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.